

L'hon. M. Martin: J'ai dit...

L'hon. M. Starr: Cela ne fait rien.

L'hon. M. Martin: Ce que j'ai dit, c'est qu'au Canada...

L'hon. M. Starr: Peu importe. Je signale au député que, dans les États voisins du Canada et où les conditions de climat sont les mêmes, la proportion de chômeurs dépasse de beaucoup la moyenne nationale du Canada, et dépasse même le double de la moyenne de l'Ontario.

M. Ricard: Sous un bon gouvernement conservateur.

L'hon. M. Martin: Ne nous préoccupons pas de cela. Faisons quelque chose ici, chez nous. (*Exclamations*)

L'hon. M. Starr: Si le député veut me permettre de prendre le temps de la Chambre pour entrer dans les détails et pour énumérer et exposer par le menu les mesures que le gouvernement actuel a prises depuis le 17 novembre, je m'en ferai un plaisir, puisqu'il vient de nous dire «allons de l'avant et faisons quelque chose pour régler le problème» et puisqu'il nous demande ce que le gouvernement a fait.

L'hon. M. Martin: Nous savons ce que vous avez fait, c'est-à-dire très peu. C'est un scandale.

L'hon. M. Starr: Je m'en tiendrai aux propositions d'amendements. Elles ont toutes deux pour objet de mettre sur le tapis la question du chômage sans laisser au gouvernement l'occasion de dire ce qu'il entreprend à cet égard, comme je l'ai mentionné il y a un instant.

Le sous-amendement proposé par le PSD parle de «chômage anormal». Ce sont là les mots que vous trouverez dans le texte du sous-amendement. Tout chômage d'envergure est anormal aux yeux du gouvernement, et nous prenons les mesures les plus étendues qu'ait jamais prises, dans l'histoire économique de notre pays, un des gouvernements qui se sont succédé depuis la Confédération pour résoudre le problème.

Par exemple, afin d'améliorer la situation économique, l'État va dépenser, au cours de cette année financière, plus de 742 millions de dollars au titre des achats et de la construction. Il me semble que ces mesures contribueront à enrayer le chômage anormal. Mes observations n'ont trait qu'aux mots employés dans le sous-amendement. Les quotidiens ont publié d'autres nouvelles encourageantes qui ne manqueront pas d'agir sur le chômage anormal que mentionne le sous-amendement. Toujours dans le numéro d'hier du *Daily Star*, de Toronto, qui, comme les

députés ne l'ignorent pas, a l'habitude de souligner le côté le moins sombre des nouvelles en ce qui concerne le gouvernement, je relève ceci:

De Vancouver—Commande japonaise de cuivre de 76 millions de dollars pour la Colombie-Britannique.

Cette commande aura des répercussions sur le chômage anormal.

M. Winch: Quand doit-elle être exécutée?

L'hon. M. Starr: Je n'ai pas les détails devant moi, mais je me les procurerai volontiers à l'intention du député.

M. Winch: L'exécution de cette commande ne commencera pas avant 14 mois.

L'hon. M. Starr: Fort bien. C'est peut-être le cas. Il s'agit de l'avenir. Mais le député ne voudra certainement pas négliger cet aspect.

M. Winch: Non, je l'accepte volontiers. Mais vous parlez du sous-amendement et du chômage anormal qui existe à l'heure actuelle.

L'hon. M. Starr: Je parle du chômage anormal qui existe en ce moment. Tout cela va contribuer à améliorer la situation.

M. Argue: Vous voulez dire que nous aurons encore du chômage dans 14 mois?

L'hon. M. Starr: D'autres choses permettront également de redresser dès maintenant la situation. Le même article mentionne des contrats à long terme pour la Colombie-Britannique, portant sur des produits miniers d'une valeur de 200 millions de dollars. Ces contrats aussi auront des conséquences bien-faisantes du point de vue du chômage anormal.

Qu'on me permette de dire que l'emploi dans l'industrie des transports qui résultera des énormes ventes de blé à la Chine permettra également de faire régresser le «chômage anormal» que mentionne le sous-amendement. Je parle encore du chômage anormal mentionné dans le projet de sous-amendement du PSD.

Le *Citizen* d'hier soir, autre organe qui insiste sur le côté encourageant des nouvelles, contient également un article qui ne sera pas sans conséquence du point de vue du chômage anormal.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'ai invoqué le Règlement, il y a quelques instants, afin de signaler que le ministre a sans doute le droit de parler aussi longtemps qu'il veut. Je pense que Votre Honneur admettra que ce droit lui est conféré par l'article 31 du Règlement.

Par conséquent, mon interruption actuelle ne réduira pas son temps de parole. Mais, étant donné que les députés qui siègent de ce